

SERVICE DIFFUS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Secteur

Enfance - Jeunesse - Familles



Rapport d'activités 2023

4, avenue de Gairaut
06100 Nice
Tél. 04 92 07 12 13
direction-enfance-famille@fondationdenice.org

SOMMAIRE

i - FONCTIONNEMENT DU SERVICE	1
1.1 - GENESE.....	1
1.2 - MISSIONS DU SERVICE.....	1
1.3 - LE PUBLIC ACCUEILLI ET ACCOMPAGNE.....	1
1.4 - MODALITES D'ADMISSION.....	3
1.5 - PRESENTATION DE L'EQUIPE.....	4
1.6 - LES TEMPS DE RENCONTRE, DE TRAVAIL ET DE PARTAGES COLLECTIFS.....	5
1.7 - LES LOGEMENTS.....	6
1.8 - LES PARTENAIRES.....	7
II - LES FAITS MARQUANTS DE l'année 2023	8
2.1 - MONTREURS D'ETOILES : RENOUVELLEMENT DE L'ACTION.....	8
2.2 - LES ADOLESCENTS A L'INITIATIVE DE PROJETS.....	9
2.3 - LES ATELIERS SLAM.....	10
2.4 - MA FONDATION, C'EST TOUT UN ART.....	11
2.5 - LES ATELIERS CUISINE AVEC LES JEUNES DE LA MECS.....	12
2.6 - WEEK-END AUX BAUX DE PROVENCE.....	13
2.7 - VACANCES A ALLOS.....	14
III - ÉLÉMENTS CHIFFRÉS	15
3.1 - NOMBRE DE JOURNEES REALISEES DE 2021 A 2023	15
3.2 – LES ADMISSIONS	16
3.3 - DONNEES GLOBALES SUR L'ACTIVITE 2023	18
3.4 – DONNEES SUR LES JEUNES SORTIS EN 2023	26
IV - GESTION DES MOYENS HUMAINS	32
4.1 - LES FORMATIONS EFFECTUEES EN 2023.....	32
4.2 - LES STAGIAIRES ET APPRENTIS.....	32
4.3 - ABSENTEISME ET ANALYSE DU PERSONNEL.....	33
V - GESTION DES MOYENS TECHNIQUES	34
5.1 - ACCES AU NUMERIQUE.....	34
5.2 - LOGICIEL RH.....	34
5.3 - GESTION COMPTABLE.....	34
VI – GESTION DES MOYENS EXTERNES	35
6.1 - ORGANISATION DE L'ÉCONOMAT ET PILOTAGE D'ACHAT.....	35

6.2 - MAINTENANCE ET SÉCURITÉ	35
6.3 - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME RONDIER PTI (PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ)	35
6.4 - ENTRETIEN DES LOCAUX, DU MATÉRIEL ET DES VÉHICULES.....	35
VIII - CONCLUSION	38
IX - PERSPECTIVES 2024	39

I - FONCTIONNEMENT DU SERVICE

1.1 - GENESE

Ouvert en Juillet 2019 et financé par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, le service dédié aux Mineurs Non Accompagnés de la Fondation de Nice a poursuivi ses missions sur l'année 2023.

Le dispositif était dédié, à son ouverture, à l'accueil en diffus, sur la ville de Nice, de 48 Mineurs Non Accompagnés, âgés de 16 à 18 ans.

Depuis le 1^{er} Janvier 2023, à la demande du département la capacité d'accueil a été augmentée à 55 places.

1.2 - MISSIONS DU SERVICE

Les missions principales du service consistent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle, l'intégration dans la société française, l'accès aux droits, l'accès à l'autonomie des mineurs accueillis. Il s'agit de proposer un accompagnement global adapté au projet, aux compétences et aux problématiques de chaque adolescent.

Pour ce faire, nous développons toutes les actions nécessaires permettant la maîtrise de la langue, l'accès à la citoyenneté et à une formation.

Notre proposition d'intervention s'inscrit principalement dans une logique « d'aller vers », organisée en visites à domicile en favorisant le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Ces interventions sont conjuguées à des modalités d'actions notamment individuelles consacrées aux jeunes inactifs. L'objectif étant de les aider à s'insérer socialement et professionnellement de manière durable.

1.3 - LE PUBLIC ACCUEILLI ET ACCOMPAGNE

Le service est exclusivement destiné aux adolescents ayant le statut de Mineurs Non Accompagnés.

Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le Mineur Non-Accompagné (MNA) est un « *enfant âgé de 0 à 18 ans qui entre sur le territoire des États membres sans être accompagné d'un adulte qui est responsable de lui de par le droit ou la pratique en vigueur dans l'État membre concerné* ».

La loi du 14 mars 2016 (Loi n° 2016-297) relative à la Protection de l'Enfance précise leur statut en tant que « *mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille* ».

Ce statut est attribué après la procédure dite « d'évaluation à la minorité » effectuée après que le jeune ait fait connaître sa situation à un service public (généralement les services de police ou hospitalier) sur le territoire.

Une fois reconnu comme mineurs en danger du fait de leur âge et leur isolement, leur placement est officialisé, dans un premier temps, par une Ordonnance de Placement Provisoire. Une saisine du Juge des Enfants est faite à ce moment-là.

Les MNA sont ensuite convoqués par un juge pour enfants afin qu'un Jugement en Assistance Educative soit prononcé. Il vient confirmer la mesure de placement provisoire pendant la durée évaluée nécessaire.

Sans parent sur le territoire, les MNA remplissent également les critères pour qu'une mesure de tutelle soit ouverte. Ils sont donc susceptibles d'être convoqués devant le Juge des Tutelles. Parfois, les adolescents atteignent l'âge de la majorité avant d'avoir été convoqués pour une ouverture de tutelle. Cela est dû à une arrivée sur le territoire à un âge avancé, notamment après 17 ans.

Dans le cadre du Jugement en Assistance Educative, le Conseil Départemental est considéré comme le service gardien des jeunes placés et protégés. Ainsi, l'Aide Sociale à l'Enfance est autorisée à accomplir des actes usuels pour le mineur. Les actes non usuels doivent faire l'objet d'une demande au Juge des Enfants.

L'isolement propre à leur statut est une donnée importante. Les équipes de travailleurs sociaux sont les interlocuteurs principaux de ces adolescents en quête de repères et de soutien dans tous les actes de leur quotidien.

Les forces de ce public, éléments facilitateurs dans le cadre de notre accompagnement :

- ➔ Capacité à s'adapter à un nouvel environnement (vie en appartement) ;
- ➔ Volonté d'intégration des codes, de la langue et de la culture française ;
- ➔ Implication dans le milieu professionnel et scolaire ;
- ➔ Participation active aux actions/activités proposées ;
- ➔ Capacité à surmonter les événements difficiles ou générateurs de stress (résilience).

Problématiques des adolescents accueillis :

- ➔ Consommations ponctuelles ou régulières (alcool et stupéfiants) ;
- ➔ Séquelles physiques et psychologiques notamment pour les jeunes originaires de l'Afrique de l'Ouest ayant transité par la Lybie ;

- Préjugés sur l'accompagnement psychologique ou la médecine due à certaines croyances ;
- Possibles conduites à risque et participation à des actes délictueux (suivi PJJ) ;
- Troubles psychiques souvent associés à la prise d'un traitement quotidien ;
- Inquiétude latente concernant la famille restée au pays ;
- Difficultés dans la gestion du budget (rapport à l'argent parfois inadapté) ;
- Angoisses liées à la situation administrative ;
- Difficulté dans les apprentissages.

Evolutions repérées sur l'année 2023 :

- Une demande croissante des mineurs, de pouvoir bénéficier d'un Contrat Jeune Majeur. Nous constatons une augmentation des CJM et des renouvellements octroyés par le Conseil Départemental ;
- Un nombre plus important de jeunes accueillis qui remplissent les conditions futures pour la demande de nationalité française ;
- Une bonne capacité des jeunes cette année, à accepter les médiations et propositions de l'équipe pour apaiser les éventuelles tensions sur les logements (colocation)

1.4 - MODALITES D'ADMISSION

Une fois le diagnostic des besoins réalisé par les différentes structures de mise à l'abri, il s'agit d'orienter les MNA âgés de 16 à 18 ans vers un dispositif permettant le déploiement du projet du jeune et la préparation à sa majorité, tout en lui proposant un lieu d'hébergement propice à un accompagnement vers l'autonomie.

Les demandes d'orientations des MNA au sein des services diffus sont effectuées par les structures « de mises à l'abri, d'évaluation et d'orientation » gérées actuellement par l'association PAJE ou dans certains cas, par le Foyer de l'Enfance des Alpes Maritimes.

Ces préconisations sont dans le même temps adressées au Conseil Départemental.

Les transferts sont validés durant les Comités Techniques Hebdomadaires organisés chaque vendredi, en accord avec les référents socio-éducatifs de la section MNA et la responsable de la section.

Sous la responsabilité d'une cheffe de service, la section intervient exclusivement dans la prise en charge des MNA, dans le cadre de l'évaluation à la minorité et le suivi des adolescents jusqu'à la majorité.

Les travailleurs sociaux effectuent ce suivi et valident les orientations des jeunes dont ils ont la référence, lorsqu'il est question d'une orientation après la mise à l'abri.

Les chargés de dossier et chargés de mission contribuent également au suivi des mineurs sur les volets administratif et juridique.

1.5 - PRESENTATION DE L'EQUIPE

L'équipe est composée de **huit travailleurs sociaux**, dont 1 recruté, cette année dans le cadre de l'augmentation de la capacité d'accueil. Les métiers représentés sont : Conseillers en Insertion Professionnelle, Éducateurs spécialisés, Moniteur-Educateur, Assistante de service social, Conseillère en Économie Sociale et Familiale.

Complète cette équipe, 1 psychologue (0,40 ETP) également recrutée de manière concomitante à l'augmentation des places attribuées aux opérateurs, deux surveillants de nuits, une coordinatrice et un responsable d'activités.

Au niveau administratif, une secrétaire intervient également sur le service.

Sur la captation et le suivi technique des appartements, l'équipe s'appuie sur d'autres professionnels exerçant des fonctions supports rattachées au siège social : agents techniques et chargés de mission hébergement (CMH). Il en est de même pour le service comptabilité.

Depuis plusieurs années, une bénévole intervient régulièrement et a complété cette équipe y compris en 2023, pour des missions d'apprentissage de la langue française et d'aide aux devoirs.

La pluridisciplinarité de l'équipe éducative permet de favoriser :

- **Un esprit de cohésion au service des personnes accompagnées**
- **Une efficacité et une réactivité dans l'accompagnement, au plus près des besoins**
- **Des liens de proximité partagés par tous**

Chaque travailleur social a la référence de sept jeunes, en binôme avec un co-référent.

Depuis l'ouverture du service, les travailleurs sociaux assurent une permanence sur une amplitude de 08h00 à 23h00 7 jours sur 7. Les surveillants de nuit effectuent en moyenne deux passages par nuit sur chaque logement, entre 23 heures et 7 heures du matin.

En cas d'urgence, un cadre d'astreinte est joignable toute l'année. Les jeunes accompagnés peuvent également contacter l'équipe de la Guitare ou se rendre directement à la MECS en cas d'extrême nécessité.

Les locaux du dispositif sont implantés à l'étage de la Maison d'Enfants à Caractère Social La Guitare, 4 Avenue de Gairaut à Nice.

1.6 - LES TEMPS DE RENCONTRE, DE TRAVAIL ET DE PARTAGES COLLECTIFS

Les **réunions d'équipe hebdomadaires** ont lieu tous les lundis après-midi. Sont abordés, pendant ces réunions :

- L'organisation hebdomadaire : accompagnements, rencontres employeurs, rendez-vous à fixer et organisation des visites à domicile ;
- Différents points relatifs à l'organisation du service et les informations générales ;
- Echanges sur les situations des jeunes et réflexion sur les actions à mener : situations problématiques, orientations, projets personnalisés, etc.

Les temps de réunions hebdomadaires permettent par ailleurs l'intervention ponctuelle de partenaires.

En 2023, sont intervenus au sein des réunions d'équipe : l'équipe de l'AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) d'API Provence, l'association Parrains par Milles et l'équipe de la pouponnière de Lenal.

Les **temps d'analyse de la pratique professionnelle** ont été mis en place depuis 2021, à raison d'une fois par mois. Ils permettent, avec le soutien d'un intervenant extérieur, d'élaborer autour de certaines situations et de dégager des pistes d'analyses et de travail. Depuis 2023, un nouvel intervenant intervient auprès de l'équipe.

Les temps de réunions en lien avec le responsable d'activités jeunesse

Le responsable d'activités jeunesse peut intervenir de façon ponctuelle sur les temps de réunions d'équipe organisées de manière hebdomadaire. Il peut également organiser un temps de rencontre en sus des temps d'échange déjà existants.

Il s'agira pour le responsable d'activités, en collaboration avec le cadre de proximité du service, d'organiser et de mener des réunions qui peuvent avoir différents objets (informations, résolution de problèmes, de projets), mais qui se voudront participatives.

Le **Comité Technique** (COTECH) se déroule tous les vendredis matin et réunit tous les acteurs du Département qui accompagnent les Mineurs Non Accompagnés. Le Comité Technique procède aux orientations des mineurs confiés en fonction de leurs besoins et de leur projet.

Cet espace de régulation du dispositif permet par ailleurs de penser des outils communs, organiser certaines actions, relayer des informations propres à la prise en charge des MNA et échanger sur certaines situations problématiques.

Le **Comité de Suivi Diffus** a lieu tous les premiers mardis de chaque mois. Il réunit les acteurs en charge de l'hébergement des MNA en diffus sur le territoire. Il est question d'échanger sur le suivi de l'activité et l'accompagnement des mineurs accueillis en appartements.

1.7 - LES LOGEMENTS

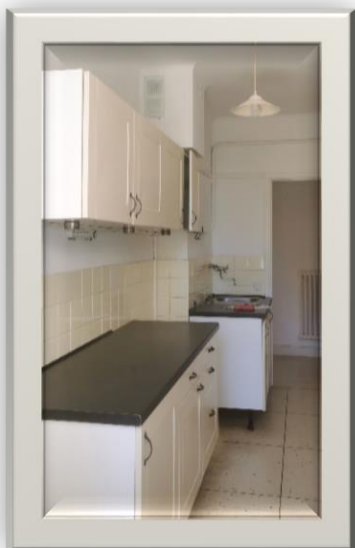
Sur l'année 2023, nous avons engagé les démarches et ou travaux pour organiser une fin prise à bail concernant deux logements de type 2 qui ne donnaient plus satisfaction.

Fin 2023, les 26 appartements, situés sur les secteurs Centre, Nord, et Ouest de Nice, comprenaient :

- 2 appartements T4
- 5 appartements T3
- 16 appartements T2
- 3 studios individuels ou T1

En lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil demandé par le département, de nouveaux logements ont été captés en ce sens à partir du mois de Janvier 2023.

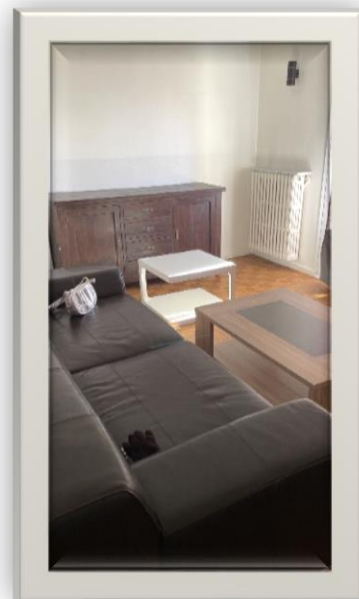
La majorité des appartements sont prévus pour l'accueil de **deux mineurs en colocation**. Aussi, nous avons pu expérimenter depuis 2020 que la **pluralité des types de logements** (T4, T3, T2, studios) permet d'apporter une réponse adaptée en fonction des problématiques des jeunes (nécessité parfois de proposer un studio individuel) ou des conflits pouvant émerger au sein de la colocation (possibilité de transfert sur les logements plus spacieux où sont prévus des lits supplémentaires pour ce type de situations).



La collaboration entre le service MNA et le service immobilier nous a permis de capter des logements répondant aux besoins que nous avons repérés :

➔ Appartements à proximité du tramway de la ville de Nice, afin que les jeunes travailleurs ne soient pas en difficulté pour se rendre sur leurs lieux professionnels, notamment le matin. La proximité des transports en commun est aussi facilitatrice pour l'équipe qui assure les visites à domicile.

➔ Logements dans des secteurs rapprochés, dans l'objectif, pour les surveillants de nuit et l'équipe de travailleurs sociaux, d'éviter des déplacements trop longs pour aller d'un logement à l'autre. Cette proximité de tous les logements permet à l'équipe d'être réactive lorsque la situation le nécessite.



1.8 - LES PARTENAIRES

SANTE	SERVICE INTERNE DE LA FONDATION	ACCES AU DROIT	LOGEMENT	SCOLARITE /INSERTION PROFESSIONNELLE	ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES
<ul style="list-style-type: none">• CLAT• Médecin généraliste / PMI• Hôpitaux• CMP, CE2P• Centres dentaires• AMETRA• Maison des Adolescents• CSAPA• Carrefour santé jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Service Pélican• Lieu Ressource• Service Migrants• Auto-Ecole Sociale• Epicerie Solidaire• Ressourcerie• AAVA• Direction de l'immobilier• CAP Entreprise• Plateforme Service Jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Préfecture• Association Espace• Banque• CAF• CPAM• Centre des impôts	<ul style="list-style-type: none">• FJT• Résidences sociales• SIAO• Toit pour toi• Alliance Française• Parrainage• CLLAJ	<ul style="list-style-type: none">• CFA• Employeurs• Mission locale• Lycées• CMA• CCI• Bénévoles	<ul style="list-style-type: none">• Clubs et salle de sport• Les enfants de Frankie• Bibliothèques• Musées• Children and future• La ville de Nice• Ni Finish Line

II - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

2.1 - MONTREURS D'ETOILES : RENOUELLEMENT DE L'ACTION

En partenariat avec la société astronomique de France, 4 adolescent(e)s du service MNA de la Fondation de Nice ont participé pour la deuxième année consécutive, à l'événement international « On the Moon Again ». Ce projet, qui a connu un succès auprès des jeunes accompagnés l'année dernière, a été remis en place en 2023.

L'évènement permet de mettre à disposition un télescope au grand public, et de montrer la lune aux passants, au même moment, partout dans le monde.

Pendant deux jours, les adolescent(e)s du service ont participé à une formation dispensée par deux astrophysiciens de l'observatoire de Nice, Éric Lagadec et Mamadou Ndiaye. Ces derniers ont transmis aux jeunes leurs connaissances sur la lune et sur l'univers. Les participants ont par ailleurs appris à monter et utiliser un télescope.



L'évènement « On the Moon Again », qui a eu lieu le 8 Juillet 2023 sur la Promenade des Anglais à Nice, a permis aux adolescents de transmettre les connaissances qu'ils avaient acquises durant la formation, et ainsi, à se sentir valorisés.

Assma MAHJOUR (Travailleuse
Sociale)

2.2 - LES ADOLESCENTS A L'INITIATIVE DE PROJETS

L'année 2023 au Service MNA de la Fondation de Nice PSP-Actes a été, entre autres, marquée par la participation de plusieurs jeunes pris en charge au match de football ayant opposé l'OGC Nice au Paris Saint-Germain. En effet, le samedi 08 avril 2023, une vingtaine de jeunes accompagnée de deux travailleurs sociaux ont eu l'occasion d'assister à ce match de gala à l'Allianz Riviera à Nice.



Ce projet d'ampleur a la particularité d'avoir été initié par les jeunes pris en charge et coconstruit avec l'équipe éducative du service. En effet, à l'approche de ce match de football entrant dans le cadre de la 30e journée du championnat national de Ligue 1, plusieurs jeunes que nous accompagnons ont exprimé leur volonté de pouvoir y assister. Ils font part de leur grande envie de supporter l'équipe de leur ville d'une part et de voir jouer leurs idoles

telles que Mbappé, Messi, Neymar, Ramos... d'autre part. Il faut dire que la majorité des jeunes que nous accompagnons sont passionnés de football, certains même le pratiquant en club.

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre du développement du pouvoir d'agir en mettant les jeunes pris en charge au cœur de leur accompagnement a bénéficié du plein soutien de l'équipe éducative et de la direction pour sa matérialisation. La preuve de l'implication des jeunes pour ce projet est leur mise à contribution, à hauteur de 10 euros chacun, pour l'achat des billets.

En dehors de notre volonté de permettre aux jeunes de supporter leur club de Nice et de voir jouer leurs idoles, ce projet poursuivait d'autres buts. Il s'agissait surtout de lutter contre l'isolement des jeunes, de leur accorder un moment de répit et de leur permettre de se détendre. En effet, les jeunes accompagnés par le Service MNA sont, par définition, des personnes isolées. Leur quotidien, pour la plupart, est rythmé par la réalisation d'une activité professionnelle dans le but de préparer leur régularisation ainsi que leur autonomisation (financière). De ce fait, il y a très peu de place pour des loisirs et autres activités culturelles.

Par ailleurs, ce projet avait pour but de renforcer l'estime de soi des jeunes à travers la participation des activités en groupe, de développer le vivre ensemble et encourager la mixité entre jeunes de diverses origines.

Au sortir de ce match, les jeunes étaient très heureux d'avoir pu assister à ce match en dépit de la défaite 2-0 de l'OGC Nice et se sont montrés reconnaissants envers le Service MNA. Certains ont appelé de leurs vœux à une pérennisation d'une telle activité les prochaines années.

Ahmed Rachid SAWADOGO (Travailleur Social)

2.3 - LES ATELIERS SLAM

Le service a mis en place un atelier « slam » pour les adolescents du service. Dans un premier temps, une intervenante (musicienne) est intervenue en 2023 pour dispenser plusieurs ateliers, ce qui a permis aux jeunes de découvrir ce qu'était le Slam.



Les jeunes ont pu s'exprimer en écrivant des textes et les lire à voix haute, tout en s'appropriant un rythme de lecture. Ils ont pu partager leurs travaux en faisant découvrir les textes à l'équipe éducative et les autres jeunes du service lors de la fête de l'été 2023.

A travers les ateliers, ils ont eu la possibilité d'exprimer de nombreuses choses sur leur parcours, leurs pays, leurs histoires, les départs, la traversée, etc.

Les jeunes expriment se sentir mieux après avoir écrit tout cela. C'est un moyen pour eux de parler de ce qu'ils ont vécu.

L'atelier Slam n'a pas été poursuivi avec cette intervenante, en revanche, trois personnes de l'équipe se sont relayées pour poursuivre ce projet, très demandé par les jeunes.

Nous avons mobilisé un bénévole, qui écrit et fait du rap. Les ateliers se déroulent au service dans la salle de réunion, tous les quinze jours. Une dizaine de jeunes participent à cet atelier, dont deux jeunes filles et un adolescent des MECS Villa Marie Ange et Guitare.

Nous espérons continuer ainsi et pouvoir lors de la prochaine fête de l'été en 2024, faire une restitution de ce travail collectif.

Au-delà des textes et du chant, les ateliers permettent de créer des rencontres entre les jeunes qui parfois ne se connaissent pas. De plus, nous percevons certains adolescents d'une autre manière, certains qui au demeurant sont plutôt réservés, se livrent et s'expriment facilement lors de l'atelier et inversement.

Le bénévole actuel observe une évolution et trouve que progressivement, les adolescents parviennent à lâcher prise.

Jasmine BENNACER, Alexiane BOTTERO
(Travailleuses Sociales)

2.4 - MA FONDATION, C'EST TOUT UN ART

A l'occasion du séminaire de la Fondation de Nice du 15 Juin 2023, « Ma fondation, c'est tout un art », l'équipe éducative et les adolescents du service MNA ont participé à un jeu-concours sur le thème : « Mon métier, c'est tout un art ».



Une dizaine de jeunes ont répondu présents pour participer à la réalisation d'une œuvre artistique illustrant les valeurs de la fondation. Après une première rencontre pour partager leurs différentes idées sur le thème, tous se sont mis d'accord pour produire une œuvre manuelle à travers laquelle ils pourront transmettre leurs savoir-faire : une grande toile avec installation électrique. Le but de ce tableau était de mettre en lumière les valeurs de la Fondation, représentée par des étoiles, dans un univers, montrant ainsi que la grandeur et la diversité peuvent former une unicité.

Un artiste peintre nous a offert une toile. Lors d'un atelier, les jeunes ont pu peindre sur des petits formats avant de décider de la toile finale. Lors d'un autre temps, les adolescents ont réalisé l'installation électrique qui finalise l'œuvre.

Un de nos jeunes passionnés de couture nous a également confectionné une banderole avec le drapeau de nombreux pays permettant de représenter la diversité de notre service.

Le service MNA a d'ailleurs remporté le prix « coup de cœur du jury ». Pour féliciter les jeunes, l'équipe a offert une place de cinéma à chacun des participants du projet.

Assma MAHJOUB, Perrine SEGHIER (Travailleuses Sociales)

2.5 - LES ATELIERS CUISINE AVEC LES JEUNES DE LA MECS

Durant l'année 2023, nous avons mis en place différents ateliers collectifs de cuisine en collaboration avec les jeunes de la MECS La Guitare. Chaque repas a été défini en amont et un jeune responsable de l'organisation du repas : choix du menu, liste de courses en fonction du nombre de participants, courses, préparation du repas et rangement. Les repas ont été confectionnés par les adolescents, et ce, de l'entrée jusqu'au dessert.



Quatre ateliers ont rythmé l'année 2023, sur différents thèmes : cuisine tunisienne, bangladaise, atelier pizza et barbecue/fraisier maison.

Perrine SEGHIER (Travailleuse sociale)

2.6 - WEEK-END AUX BAUX DE PROVENCE

« Le week-end passé aux Baux de Provence était basé sur l'idée de faire un séjour court, proche de Nice où les jeunes pourraient retourner seul à leur majorité, en bus ou en train. De leur faire découvrir pour la majorité le camping, moyen de couchage accessible à tous. Un des objectifs était qu'ils puissent s'approprier l'idée de loisir, de plaisir, loin de leur quotidien où ils sont contraints de travailler et épargner pour assurer leur autonomie à leur majorité.

L'idée aussi en visitant les Baux, Les carrières de Lumières et Saint Rémy était de proposer un séjour plus « contemplatif » et moins basé sur une succession d'activités, avec un aspect culturel.

Les jeunes ont bien adhéré à ces objectifs puisqu'ils ont fait preuve de beaucoup de curiosité tout au long du week-end. Ils se sont montrés autant attentifs aux explications données sur les peintres dans les Carrières de Lumières que curieux et pleins de questions sur la typologie du village des Baux ou l'architecture de Saint Rémy.

Ils ont tous exprimé leur satisfaction d'avoir participé à cette coupure dans leur quotidien, leur seule réticence et difficulté à s'adapter est avec la nourriture. Ils restent très méfiants sur l'ouverture à d'autres saveurs et d'autres produits que ceux qu'ils consomment habituellement. On pourrait imaginer des ateliers de dégustations pour essayer de les ouvrir à d'autres types de repas. »



Nicolas MICHAUD (Travailleur Social)

2.7 - VACANCES A ALLOS



Du 21 au 25 août 2024, 12 jeunes et 4 éducateurs du service de la Guitare et du service MNA ont pu découvrir la montagne à Allos. Différentes activités ont été prévues telles que : découvertes du village ; visite de la maison musée du haut Verdon, journée à la base nature, luge d'été, randonnée et différentes veillées.

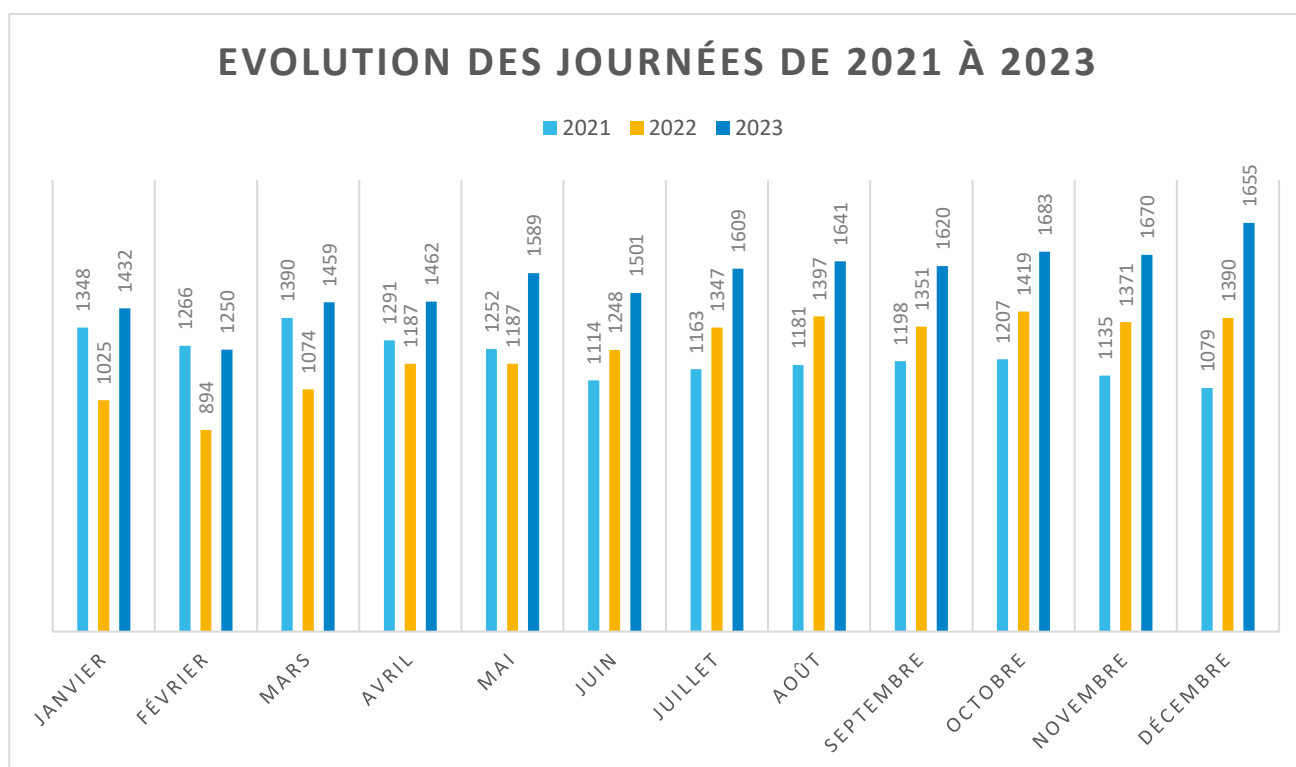
Ce camp a permis au jeune de découvrir d'autres paysages tout en profitant de la fraîcheur de la montagne.

Perrine SEGHIER, Stéphanie SELINGUE (Travailleuses Sociales)

III - ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

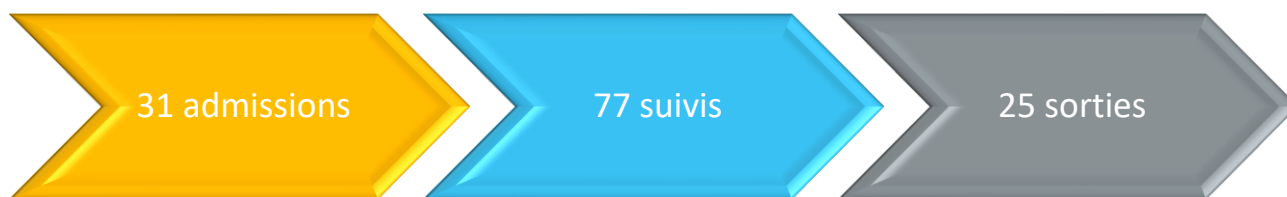
3.1 - NOMBRE DE JOURNÉES REALISEES DE 2021 A 2023

Le taux d'occupation pour l'année 2023 est de **92,51%**, en 2022 il était de 84 % et en 2021 de 82,92 %.



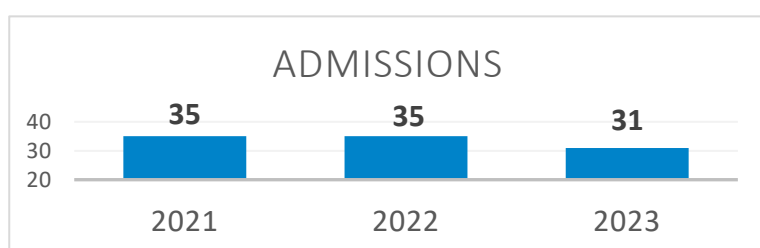
La hausse des orientations sur le service s'est accentuée dès juillet 2022. Le département a dû faire face à l'accueil massif de jeunes MNA. Cet accroissement a été estimé durable et a conduit le département à élever la capacité d'accueil des dispositifs diffus. Les opérateurs ont accepté d'augmenter leur capacité d'accueil à 55 jeunes en 2023.

Données globales



3.2 – LES ADMISSIONS

Evolution des admissions de 2021 à 2023



Malgré l'augmentation de la capacité d'accueil, le nombre d'admissions reste moins élevé que les années précédentes. Une partie de l'explication réside dans le fait que les jeunes d'une manière générale ont été accompagnés plus longtemps sur le service que les années antérieures (adolescents admis plus jeunes et nombre de Contrats jeune majeur ou d'autorisations de maintien temporaire plus importantes).

Nationalité des jeunes à l'admission

2023		
NATIONALITE	NOMBRE	%
Afghane	1	3%
Bangladaise	2	6%
Burkinabè	1	3%
Camerounaise	5	16%
Gambienne	2	6%
Guinéenne	7	23%
Ivoirienne	5	16%
Malienne	3	10%
Pakistanaise	1	3%
Sénégalaise	1	3%
Tunisienne	3	10%
TOTAL	31	100%

En 2023, nous relevons que les jeunes admis sont essentiellement originaires d'Afrique (77,5 %) et plus particulièrement d'Afrique de l'Ouest, contre environ 10% du Maghreb et 12,5% d'Asie du Sud-ouest. Certains pays ne sont plus représentés comme l'Albanie, le Soudan ou la Somalie.

Provenance des jeunes à l'admission

Provenance des jeunes en 2023		
STRUCTURE	NOMBRE	%
Chateauneuf PAJE	1	3%
CIV PAJE	5	16%
L'Atelier PAJE	3	10%
Les Pins PAJE	20	65%
Pierre Valdo	1	3%
Villa Béatrice	1	3%
TOTAL	31	100%

Les jeunes admis sur le service sont à 94% issus de structures d'accueil de l'association PAJE notamment de la mise à l'abri (les Pins, CIV).

Age des jeunes à l'admission 2023

AGE A L'ADMISSION	NOMBRE	%
Entre 16 et 17 ans	16	52%
Entre 17 et 18 ans	15	48%
TOTAL	31	100%

Il est plus complexe pour l'équipe d'accompagner les jeunes accueillis dans leur 18^{ème} année. L'échéance de la majorité étant de fait plus rapprochée, cela demande une réactivité importante de la part des jeunes concernant leur insertion professionnelle/scolaire et dans le fait de réunir les documents d'états civils du pays d'origine nécessaire afin de réaliser les démarches de régularisation.

Situation administrative à l'admission

3 jeunes sur 31 arrivés en 2023 étaient en possession, à leur admission, d'un document d'identité. Ils étaient 11 jeunes sur 35 en 2022 et 8 jeunes 35 arrivés en 2021. Le fait pour les jeunes de ne pas posséder de documents d'identité complexifie la tâche des travailleurs sociaux dans le travail de régularisation.

Mesure des jeunes en 2023 à l'admission

MESURE A L'ADMISSION	NOMBRE
JAE	25
TUTELLE	6
TOTAL	31

Le nombre de jeunes accueillis sous une mesure de Jugement en assistance éducative (JAE) est largement majoritaire.

Pour les adolescents sans mesure de tutelle, cela implique une sollicitation du Juge des Enfants afin de bénéficier de certaines autorisations (actes non usuels) notamment en ce qui concerne les interventions chirurgicales.

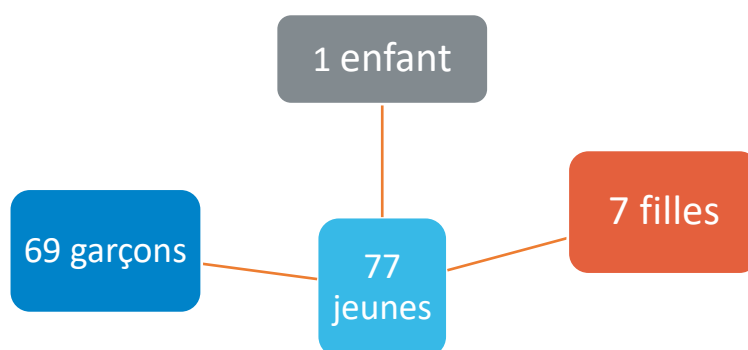
Le nombre de jeunes en attente d'une mesure (JAE ou Tutelle) à leur accueil est marginal (Ordonnance Provisoire de Placement/OPP). Ce sont des jeunes que nous avons accueillis de manière assez rapide après leur arrivée sur le territoire français.

Situation professionnelle à l'admission

8 adolescent(e)s sur 31 admis en 2023 étaient engagés dans un projet professionnel à leur admission au sein de notre service (contrat d'apprentissage ou en parcours scolaire). En 2022, ils étaient 19 jeunes sur 35 arrivés.

3.3 - DONNEES GLOBALES SUR L'ACTIVITE 2023

Nombre de jeunes suivis en 2023



Au 31 décembre 2023, 77 adolescents (es) dont 7 filles, 69 garçons et 1 enfant, ont été accompagné(e)s et accueilli(e)s sur le service MNA. La part des filles représente 9% des accompagnements. Malgré l'augmentation de la capacité d'accueil, ce taux n'est pas supérieur à 2022.

Expérimentation :

En décembre 2023, il a été question de proposer une réponse à un besoin imminent, exprimé par le Conseil Départemental, qui concerne l'accueil et le suivi, hors mise à l'abri, de jeunes mères (MNA) dans le cadre d'une expérimentation de 6 mois. Le département nous a confié 3 jeunes mères avec leurs trois enfants. Nous les avons accueillis sur un logement T4. Nous avons mutualisé les moyens humains et matériels avec le service MNA.

Les objectifs spécifiques sont, pour les jeunes mères d'être d'accompagnées dans l'exercice de leur fonction (soutien à la parentalité), et à la gestion de la vie quotidienne en semi-autonomie. Il est question de favoriser des actions permettant de contribuer au bon développement et à la sécurité physique et affective de l'enfant, mais aussi d'accompagner les adolescentes dans un processus de revalorisation.

Au même titre que l'ensemble des Mineurs Non Accompagnés, il est proposé aux jeunes filles un accompagnement global, qui inclut notamment un suivi médical, social, psychologique, professionnel le cas échéant.

Les jeunes mères et leurs enfants ne sont pas comptabilisés dans les chiffres présentés.

Nationalité des jeunes accueillis en 2023

NATIONALITE	NOMBRE	%
Afghane	1	1%
Albanaise	4	5%
Bangladaise	4	5%
Burkinabé	2	3%
Camerounaise	5	6%
Egyptienne	1	1%
Gambienne	2	3%
Ghanéenne	1	1%
Guinéenne	16	21%
Ivoirienne	18	23%
Malienne	5	6%
Nigérienne	1	1%
Pakistanaise	2	3%
Sénégalaise	2	3%
Somalienne	1	1%
Soudanaise	1	1%
Tunisienne	10	13%
Turque	1	1%
TOTAL	77	100%

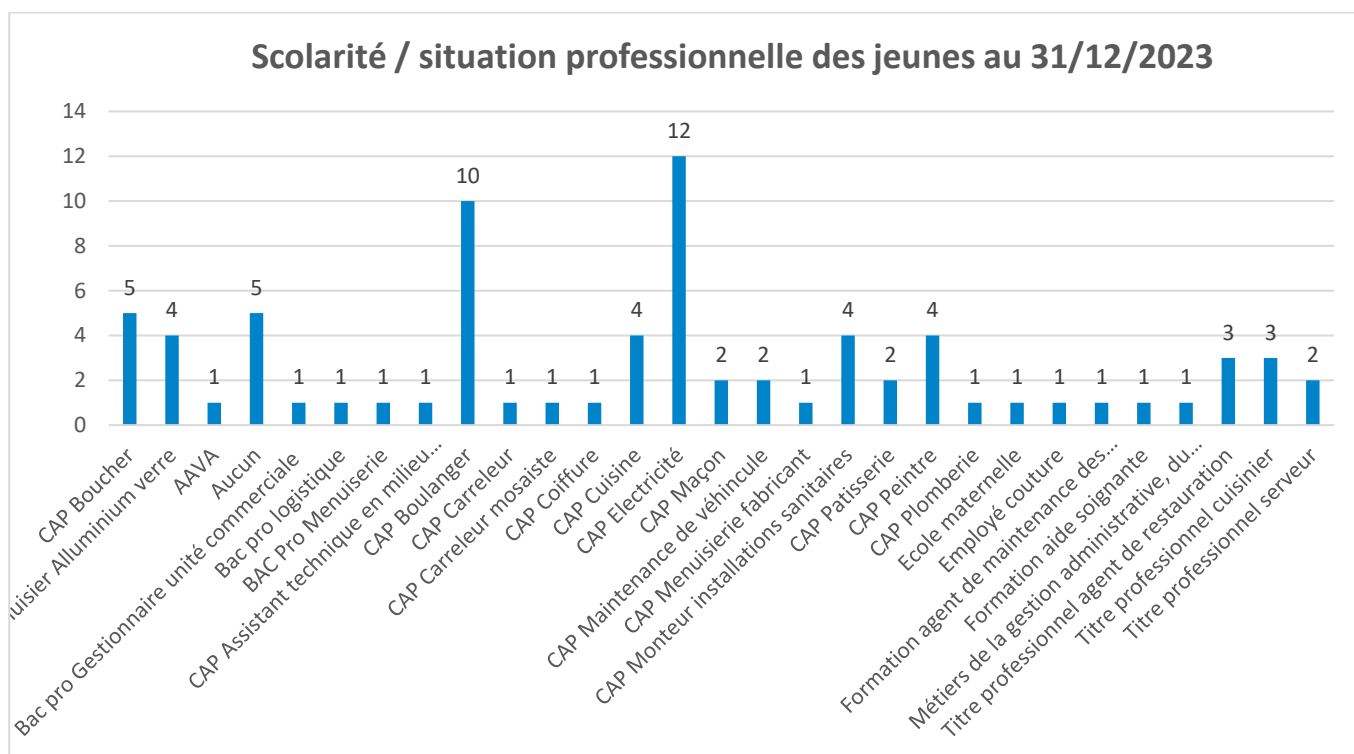
En corrélation avec la nationalité des jeunes à l'admission, la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Tunisie représentent à eux seuls 57% des adolescents (es) accompagnés cette année. L'Afrique de l'Ouest d'une manière générale est pourvoyeur d'environ 67% des jeunes accueillis.

Âge des jeunes accompagnés en 2023 au 31/12/2023

AGE	NOMBRE	%
3 ans	1	1%
16 ans	8	10%
17 ans	21	27%
18 ans	35	45%
19 ans	10	13%
20 ans	2	3%
TOTAL	77	100%

Le service est habilité à recevoir des jeunes à partir de 16 ans. Pour autant suivant les situations, des dérogations émanant du CD, peuvent avoir lieu et concernent par exemple un enfant de 3 ans. La moyenne d'âge des jeunes accueillis hors dérogation est donc de 17 ans et 8 mois.

Scolarité / situation professionnelle des jeunes en 2023



Parmi les 5 jeunes inactifs au 31/12/2023, l'un d'eux a fugué (fugue longue) avant de démarrer un projet professionnel. Un autre était en recherche d'une formation professionnelle, et les trois autres étaient freinés pour des raisons particulières (statut de réfugié, mesure MDPH ou contre-indication médicale au travail).

Comme l'année précédente, les formations dans le domaine du bâtiment (notamment le CAP Électricité) et dans les métiers de bouche (Boulangerie, Boucherie, Cuisine) restent majoritaires.

Pour des questions liées à la régularisation, certains jeunes ont fait des choix d'orientation professionnelle de manière pragmatique et non en fonction de leur véritable envie.

En 2023, six adolescents ont obtenu leur diplôme (6 CAP).

La première rentrée à la maternelle du service MNA

L'inscription de Jibril (le nom est modifié) à l'école maternelle de Nice Nord a débuté en janvier 2023 via le site internet de la ville de Nice.

La maman de Jibril et son éducatrice ont rencontré la directrice de l'école afin de le présenter en Juin 2023. Nous avons ensuite visité l'école avec Jibril en Juillet 2023 où il a rencontré pour la première fois sa future maitresse et futurs camarades. Nous avons pu inscrire Jibril à la cantine et également aux accueils périscolaires du matin et du soir, sa mère étant en formation d'Aide-Soignante à la Croix Rouge. La mère de Jibril se doit de tenir un planning millimétré, ce qui n'est pas de tout repos ! Quant à Jibril, il s'est facilement adapté à son nouveau rythme et progresse à tout niveau (langage, concentration, motricité...)



Caroline BLANCHON (Travailleuse Sociale)

Scolarité et insertion professionnelle au 31/12/2023

TYPE	NOMBRE
LM+CV	31
Lien avec l'employeur	321
RDV ML+ pôle emploi	77
Démarches	83
RDV établissement scolaire	44
Recherche stage	85
Relation avec établissement scolaire	155
Soutien scolaire/aide aux devoirs	16
RDV employeur stage	43
TOTAL	855

Sur l'année 2023, l'équipe a réalisé 855 interventions liées à la scolarité ou à l'insertion professionnelle contre 494 en 2022. Une meilleure appropriation du logiciel Némio (déployé en mars 2022) par les travailleurs sociaux explique par ailleurs cette augmentation. Comme l'année

dernière, les liens avec les employeurs (pour les apprentis ou stagiaires) et les établissements scolaires représentent une grosse partie des interventions (66% du total des interventions). Ces relations sont essentielles pour les jeunes accompagnés, les professeurs et les employeurs. Elles sont le gage d'un sérieux dans le suivi, très apprécié par les partenaires.

Cette année, 29 jeunes ont été accompagnés par l'équipe dans le démarrage d'une formation. Aussi, 5 adolescents ont été concernés par une réorientation scolaire/professionnelle.

Données relatives aux appartements

Environ **1469 visites à domicile ont été réalisées dans l'année**, soit environ 122 visites par mois (quatre par jour). L'année précédente, nous avons évalué une moyenne de trois visites à domicile par jour.



Accompagnements médicaux des jeunes accueillis

TYPE	NOMBRE
Action de prévention	51
Bilan médical	51
RDV médical et paramédical	518
Entretiens individuels psy interne	127
TOTAL	747

Sur l'année 2023, **747 accompagnements médicaux ont été recensés**,

Ces accompagnements incluent les rendez-vous auprès du médecin généraliste, les tests et vaccinations, les prises de sang, les examens (radio, IRM, scanner), CLAT, CMP, dentiste, médecin du sport, kinésithérapeute et spécialistes, les bilans CPAM, ORL, Sanguin...

Par ailleurs, **5 adolescents ont subi une opération programmée en 2023**, concernant tous types de chirurgie (gastro-intestinale, ophtalmique, orthopédique). Les interventions dentaires (extractions) ne sont pas comprises dans ces chiffres.

35 jeunes différent(e)s ont pu bénéficier d'une rencontre ou d'un suivi dispensé par la psychologue du service.

Enfin, un jeune a bénéficié en 2023 d'une mesure octroyée par la MDPH avec versement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Il était également le seul jeune en 2023 à bénéficier d'un suivi psychologique extérieur (CMP).

Ouverture de comptes bancaires

En 2023, 29 adolescents et jeunes majeurs ont été accompagnés pour l'ouverture de leur compte bancaire soit 12 de plus qu'en 2022.

Démarches de régularisation

26 jeunes ont été accompagnés à la Préfecture de Nice pour déposer leur première demande de titre de séjour.

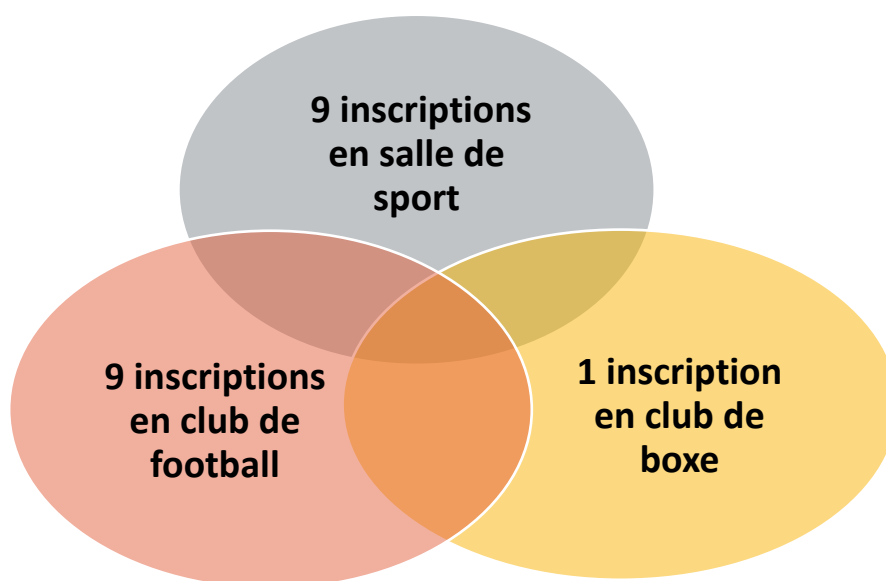
Un adolescent était en demande d'asile en 2023.

5 mineurs ont pu déposer en 2023 leur demande de nationalité française et être accompagnés au Tribunal de Nice.

En 2023, les **15 déplacements hors département** au sein de différentes Ambassades, Consulats et administrations (OFPRA) représentent **24 jeunes accompagnés** à Paris, Lyon, et Marseille.

Accès aux activités extra-scolaires

En 2023, 19 adolescents étaient inscrits dans la pratique d'une activité extra-scolaire ou dans la pratique d'un sport encadré.



Sorties culturelles, sportives et activités extérieures

Cette année, en plus des camps de vacances, les adolescents se sont vu proposer des sorties au musée Océanographique de Monaco, cinéma, jump area, marchés de Noël. Ils ont pu également participer à des évènements tels que la No Finish Line, Herculis Monaco, et assister à des matchs de football, rugby et hockey. Grâce à un partenariat avec la Ville de Nice, ils ont pu également assister à trois pièces de théâtre au cours de l'année 2023.

MoonCard attribuées en 2023

42 jeunes ont pu bénéficier en 2023 d'une carte de crédit dédiée à l'utilisation des allocations mensuelles. Le nombre de bénéficiaires a doublé depuis 2022, année pour laquelle ils étaient 21 à avoir profité de cette carte. La systématisation de l'octroi de cet outil aux jeunes majeurs afin de favoriser leur autonomie financière explique en partie cette hausse.

Inscription à l'auto-école

En 2023, **4 jeunes ont pu s'inscrire à l'auto-école sociale de la Fondation**, avec un cofinancement du service. Ils étaient 3 adolescents en 2022.

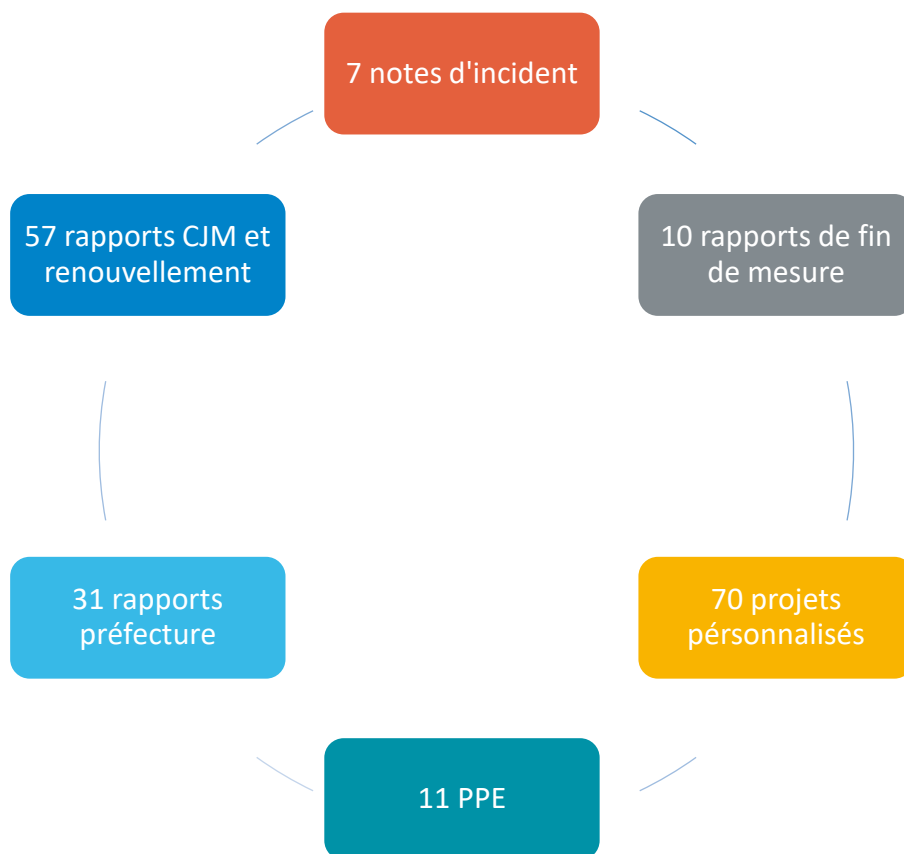
Accès au numérique

4 jeunes ont pu bénéficier cette année d'un PC portable dans le cadre du partenariat, au sein de la Fondation de Nice, avec Actif Azur.

Demandes SIAO

20 demandes SIAO ont été instruites sur l'année 2023 pour les jeunes sortants ou futurs sortants. 18 demandes avaient été transmises en 2022.

Ecrits professionnels



En 2023, 179 écrits professionnels (hors note d'incidents) ont été réalisés. Soit entre 22 et 23 écrits par an et par travailleurs sociaux, et 179 écrits relus, abondés et validés par la coordinatrice du service.

3.4 – DONNEES SUR LES JEUNES SORTIS EN 2023

Nombre de jeunes sortis



Nombre de Contrats Jeune Majeur en 2023

Sur les 25 jeunes sortis en 2023, 16 d'entre eux ont bénéficié d'une prolongation de prise en charge dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur.

Ils étaient, en 2022, 11 jeunes sur 23 sortis à en avoir bénéficié.

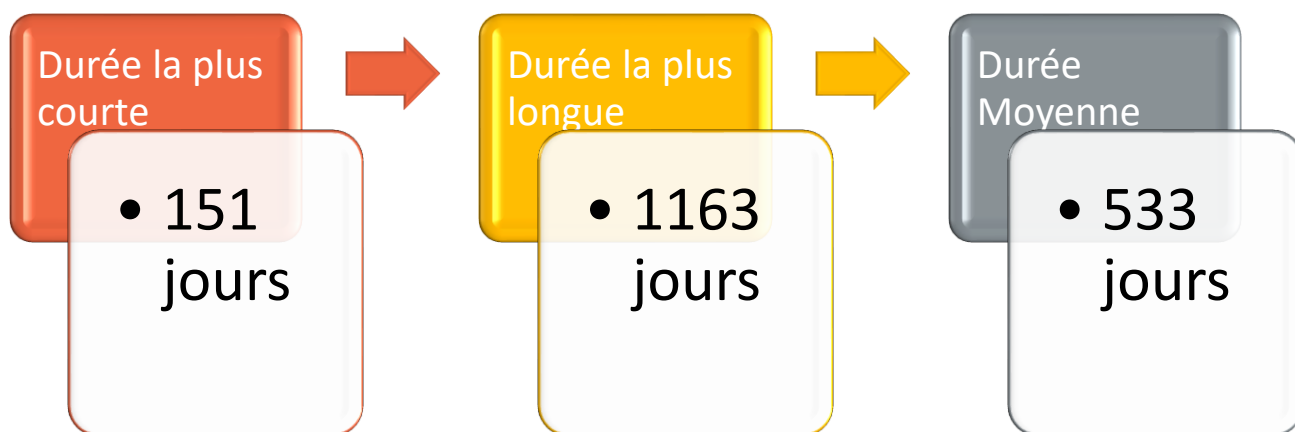
Parmi les 9 autres jeunes sortants du dispositif en 2023 n'ayant pas bénéficié d'un CJM, certains ont été maintenus sur une courte durée à titre exceptionnel, dans l'attente de leur relogement. D'autres ont quitté le dispositif à 18 ans, par le biais de leur réseau personnel notamment. Les autres situations concernent des jeunes sortis mineurs (orientations FJT), fugue, et main levée du placement avant la majorité.

Age des jeunes à la sortie

AGE	NOMBRE
17 ans	8
18 ans	16
19 ans	1
TOTAL	25

La moyenne d'âge des jeunes sortants et de 18 ans 2 mois et 29 jours. L'octroi des Contrats Jeunes Majeurs (plus nombreux cette année) ou des autorisations de maintien exceptionnel accordés par le département, permettent de sécuriser la sortie et donc le travail fourni par l'équipe et le jeune en facilitant l'accès au relogement, au droit commun (obtention de la garantie visale, APL, voire obtention du titre de séjours) puisque certaines démarches ne peuvent s'effectuer avant la majorité.

Durée de placement à la sortie



La durée d'accompagnement la plus courte (151 jours) est due à une main levée anticipée du placement (pour contestation de minorité). Quant à la durée d'accompagnement la plus longue, elle concerne un jeune qui a pu bénéficier de plusieurs renouvellements de Contrat Jeune Majeur, jusqu'à ce qu'une orientation adaptée ait pu être mise en œuvre.

En 2023, la durée d'accompagnement moyenne d'un jeune est de 533 jours. Elle était de 301 jours en 2022. Cette hausse résulte de l'augmentation de l'attribution des CJM, et de durées plus longues. Du fait aussi qu'il y ait eu cette année moins de jeunes accueillis qui ont fugué rapidement pour rejoindre un autre département/pays. Par ailleurs, moins de jeunes que l'année précédente ont été concernés par une contestation de minorité et donc une levée de placement.

Statut administratif à la sortie

STATUT	NOMBRE	%
Aucun	7	28%
Carte de séjour travailleur temporaire	1	4%
Carte de séjour vie privée et familiale	2	8%
Nationalité française	3	12%
Récépissé vie privée et familiale	11	44%
Récépissé VPF + dépôt de demande de nationalité	1	4%
TOTAL	25	100%

Parmi les 7 jeunes ayant quitté le service sans pouvoir justifier de leur régularisation ; 2 ont fait l'objet d'une fugue avant majorité, 2 ont pu être réorientés avant majorité (en FJT), 2 ne remplissaient pas les conditions d'accès au séjour au moment de leur sortie. La dernière situation concerne une main levée de placement avant majorité.

Situation professionnelle à la sortie du dispositif en 2023

STATUT PROFESSIONNEL	NOMBRE
AAH	1
Apprenti boucher	2
Apprenti boulanger	1
Apprenti carreleur	1
Apprenti cuisinier	1
Aucun	1
Bac pro Frigoriste	1
Bac pro Logistique	1
CAP Agent de maintenance des bâtiments	1
CAP électricien	2
CAP Maçon	1
CAP Maintenance de véhicules	1
CAP Métallier	1
CAP Monteur installations sanitaires	3
CAP Peintre applicateur de revêtements	1
CDI Boulangerie	2
Formation Gestionnaire unité commerciale	1
Titre professionnel cuisinier	1
Titre professionnel serveur	2
TOTAL	25

A l'inverse des années précédentes, les domaines d'activité professionnelle des jeunes sortis en 2023 étaient particulièrement diversifiés.

Le seul jeune ayant quitté le dispositif sans activité concerne une fugue longue.

Nous repérons que cette année, quatre jeunes quittent le dispositif en ayant engagé une poursuite de formation après obtention du diplôme (BAC Pro) ou avec un emploi pérenne (CDI).

Hébergement à la sortie 2023

HEBERGEMENT	NOMBRE	%
Fugue (main levée du placement)	2	8%
Orientation FJT Espace soleil (mineur)	2	8%
Parc privé	8	32%
Plateforme jeunes	1	4%
Réseau personnel	6	24%
Résidence ALIF	1	4%
Résidence étudiante	1	4%
Résidence les orangettes (API)	2	8%
Un chez soi d'abord	1	4%
Un Toit pour toi	1	4%
TOTAL	25	100%

92% des jeunes sortants avaient une solution d'hébergement.

Pour l'année 2023, nous notons que le nombre de sorties dans le parc privé est de nouveau en hausse après une baisse en 2022 (cela concernait 13% des sorties). Cela est dû au développement de la colocation et des liens tissés par le service avec certains propriétaires/bailleurs qui peuvent nous interpeler lorsqu'ils ont des disponibilités.

L'octroi de CJM plus long permet de mieux travailler la question du relogement, d'autant que certains documents nécessaires à ce travail ne peuvent être reçus qu'à la majorité.

L'obtention d'un logement grâce au réseau personnel est aussi en augmentation. Il s'agit de solution proposée par des amis, voire de la famille éloignée, ou des employeurs. L'accès à des structures associatives au sein desquelles les jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement adapté ou renforcé (hors plateforme de service jeunes) représente 28% des sorties (FJT, ALIF, Les orangettes, un chez soi d'abord, un toit pour toi).

GARANTIE VISALE	NOMBRE	%
NON	10	40%
OUI	15	60%
TOTAL	25	100%

Les jeunes bénéficiant d'un relogement dans le parc privé, résidence étudiante ou autre structure nécessitant une garantie visale ont pu obtenir cette dernière. La garantie visale n'est pas nécessairement demandée lorsque la situation de relogement ne le nécessite pas (réseau personnel, un chez soi d'abord, plateforme de service jeunes...).

Focus sur un accompagnement à la sortie en 2023

Daniel (le nom est modifié) est né au Ghana. Orphelin, il a été adopté par un couple qui décède dans un accident de circulation alors qu'il n'avait que 9 ans. N'étant pas un enfant biologique, il est chassé par la famille des défunts.

Un homme le prend en charge et l'amène au Burkina Faso où Daniel vit 3 ans avant d'être vendu à des Libyens. Il passe 3 ans en Libye où il va être victime en prison de graves maltraitements qui vont entraîner la perte d'un œil. Laissé pour mort, il est recueilli par deux hommes et travaille dans leur garage. Victime de mauvais traitements, il finit par s'enfuir en traversant la Méditerranée. Il passe plusieurs mois en Italie avant de parvenir à se rendre en France le **09/04/2022**.

Il est accueilli dans le cadre de la mise à l'abri le lendemain et bénéficie d'une OPP le **26/04/2022**.

Le jeune homme intègre le **06/10/2022** le service MNA de la Fondation de Nice.

Dès son arrivée dans notre service, Daniel a évoqué deux projets professionnels en lien avec l'expérience qu'il a pu acquérir dans son passé : travailler comme mécanicien automobile ou en qualité de boucher.

Après renseignements auprès de l'IFA nous avons dû rapidement écarter celui de mécanicien aux vues des difficultés d'inscription dans cette école. Daniel a alors entamé des recherches actives auprès des boucheries et il a pu trouver un stage dans une boucherie niçoise. Ce stage a validé ses compétences et l'employeur était prêt à prendre Daniel en apprentissage, mais malheureusement, il n'y avait plus de places au CFA de Carros ni dans les autres CFA de la région.

Face à ce blocage et conscient de la nécessité pour lui de trouver un apprentissage Daniel a accepté de travailler en cuisine avec l'espoir de pouvoir plus tard revenir au métier de boucher. Il a trouvé un restaurateur prêt à le prendre directement en apprentissage. Il a donc pu signer un contrat avec l'école H&C Conseil, contrat qui a débuté le **23/01/2023** pour un titre professionnel de cuisinier (contrat qui prendra fin le 22 juillet 2024).

Aujourd'hui, Daniel est très satisfait de son apprentissage, il ne regrette pas du tout de n'avoir pas pu faire un CAP boucher, il est conscient des opportunités professionnelles que son diplôme et son expérience de cuisinier vont lui offrir. Son employeur est très content de lui.

Daniel est aveugle d'un œil à la suite de coups reçus en Libye, il est très complexé par l'aspect de cet œil. Après une consultation ophtalmologique à Pasteur, on nous a orientés vers un oculariste qui a pu fabriquer pour Daniel une prothèse oculaire. La pose de cette prothèse a été un grand moment d'émotion pour le jeune qui a l'impression d'être redevenu « normal ». Nous avons déposé un dossier pour une reconnaissance RQTH du fait de cette cécité partielle, demande validée par la MDPH. Avec l'accord de Daniel, son employeur est au courant de son statut RQTH.

Tout ce travail d'intégration professionnelle et scolaire a été fait alors que Daniel ne parle pas français, il ne communiquait qu'en anglais. Il n'avait donc aucune autonomie dans la gestion des démarches administratives ou en lien avec l'apprentissage.

Face à ces nombreuses difficultés, nous avons anticipé sa sortie du service en instruisant dès le **01/01/2023** une demande auprès du SIAO pour une prise en charge avec hébergement et accompagnement en préconisant différentes structures proposant ce type de prise en charge.

Daniel était en possession d'un acte de naissance, il a su se mobiliser pour faire venir du Ghana le document "affidavit" nécessaire pour pouvoir déposer une demande de passeport. Nous avons pu aller à l'ambassade le **15/12/2022** pour déposer la demande, il faut compter un délai de 3 mois minimum pour obtenir le passeport. Ce délai a été largement dépassé et Daniel était toujours dans l'attente de son passeport à sa sortie du service. L'absence de ce document n'a pas permis à Daniel de déposer avant sa majorité sa première demande de titre de séjour. L'ambassade ayant finalement accepté de lui délivrer un document avec photo attestant du dépôt de sa demande nous avons pu l'accompagner à la préfecture et depuis le **27/06/2023** il où il a pu obtenir un récépissé.

L'absence de récépissé ou tout autre document d'identité avec photo n'a pas permis à Daniel d'ouvrir un compte en banque et donc de percevoir ses salaires et d'envisager de payer un quelconque loyer. Grâce au récépissé, nous avons pu ouvrir un compte à la poste. Avec les délais de traitement de la poste, Daniel a obtenu le **28/08/2023** le RIB de son livret A qui lui a permis d'encaisser ses salaires. L'obtention du RIB nous a permis d'envoyer la déclaration de ressources de Daniel et d'obtenir son avis d'imposition, document souvent obligatoire pour certaines démarches.

Le **30/04/2023**, Daniel a eu 18 ans. Il avait demandé un Contrat Jeune Majeur qui lui a été accordé (4 mois puis 2 mois). Avant sa majorité, sans passeport et sans récépissé, la seule démarche de relogement que nous avons pu effectuer était la demande auprès du SIAO. Dès l'obtention du récépissé, nous avons pu effectuer d'autres démarches et d'autres demandes : demande en ligne auprès d'ADOMA, demande en ligne d'un logement social, orientation et accompagnement au CLLAJ.

Face à l'absence de réponse à nos différentes demandes d'hébergement, nous avons instruit un DALHO et Daniel a été reconnu prioritaire et devant être accueilli dans une structure d'hébergement par la commission du **21/11/2023**.

Nous avons finalement trouvé une solution pour Daniel au foyer « les Sagnes » géré par l'association ALIF, Daniel dispose d'une chambre et partage les commodités et la cuisine. Il a intégré ce foyer le **16/11/2023**, après une prolongation exceptionnelle de quelques jours dans notre service à la fin de son CJM en date du 30/10/2023.

Nicolas MICHAUD (Travailleur Social)



Enquête de satisfaction

Sur 25 sortants, seuls 14 jeunes ont répondu au questionnaire. Les questionnaires de satisfaction qui ont été renseignés sont plutôt très positifs en ce qui concerne l'accueil et le suivi. Il en ressort que les points qui peuvent générer le plus d'insatisfaction concernent les locaux et leur aménagement (convivialité de l'appartement et personnalisation des chambres).

IV - GESTION DES MOYENS HUMAINS

4.1 - LES FORMATIONS EFFECTUEES EN 2023

INTITULE DE L'ACTION DE FORMATION	NOMBRE
Accompagnement autonomie pour les jeunes sortant de l'ASE	9
Formation Incendie	9
Premiers secours en santé mentale	1
Prévention et sensibilisation aux risques routiers - conduite	4
Prévention et sensibilisation aux risques routiers - théorie	5
Prevention Radicalisation	1
Prevention des situations de violences	1
Recyclage SST	1
Recyclage PSE1 et PSE2	1
Formations collectives (interne) 2023 : « Accompagnement à la mise en place d'une démarche d'accès à l'autonomie pour les jeunes sortants de l'ASE » (CREAI) : 2 jours.	8
« Atelier d'approfondissement sur les démarches préfectorales de demandes de titre de séjour » (ESPACE) : 1 jour.	6
TOTAL	46

4.2 - LES STAGIAIRES ET APPRENTIS

Les stagiaires accueillis en 2023

Nous avons accueilli au cours de l'année, 2 stagiaires sur le service MNA : 1 éducateur spécialisé (stage long), 1 moniteur éducateur (stage long).

Contrat d'apprentissages

En 2023, un apprenti poursuit son apprentissage sur le service MNA, dans le cadre d'un Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.

Les bénévoles

Deux bénévoles sont intervenues en 2023 au sein du service MNA. Une dans l'objectif de dispenser des cours de français, le soutien scolaire et l'autre dans le cadre du projet « montreurs d'étoiles ».

4.3 - ABSENTEISME ET ANALYSE DU PERSONNEL

POSTE	MALADIE COURTE de 1 à 4 jours	MALADIE COURTE de 5 à 29	MATERNITE	TOTAL
ADM	2			2
SN	13			13
TS	7	59	146	212
TOTAL	22	59	146	227

Le taux d'absentéisme, hors congés maternité, en 2023 est en diminution par rapport à 2022 (81 jours d'arrêt en 2023 contre 171 en 2022). La chute des arrêts liés au COVID explique cette forte baisse notamment sur les arrêts supérieurs à 5 jours (59 en 2023 contre 147 en 2022). Cette année il est à noter qu'il n'y a aucun arrêt long sur le service MNA. Les arrêts de moins de 5 jours sont extrêmement faibles notamment concernant les travailleurs sociaux.

V - GESTION DES MOYENS TECHNIQUES

5.1 - ACCES AU NUMERIQUE

Dans le but de lutter contre la fracture numérique, et permettre aux jeunes d'assurer un suivi de leurs devoirs, de réaliser des recherches ou des démarches administratives, de maintenir le lien avec des personnes qui se trouvent à distance, nous avons mis en place des boîtiers WIFI sur certains appartements en lien avec notre partenaire Koesio.

Afin qu'ils soient surtout un outil support pour l'activité scolaire, certains sites internet ont été bloqués volontairement. A ce jour, quatre appartements en ont été équipés dans le cadre d'une expérimentation. En 2024, il s'agira d'évaluer l'efficacité de ce projet qui se trouve être coûteux. Pour cela, des questionnaires de satisfaction ont été réalisés ; ils seront à remplir par les jeunes et l'équipe éducative.

5.2 - LOGICIEL RH

Un nouveau logiciel de gestion des ressources humaines sera déployé sur l'ensemble de la Fondation (NOVERH) ; il s'agira de faciliter la gestion des plannings, des congés, des éléments de salaires pour les cadres de la Fondation.

5.3 - GESTION COMPTABLE

La coordinatrice se rend tous les 15 jours au siège. Elle y rencontre la comptable « référente » du secteur EJF. Des points de contrôle du suivi de la régie et des Mooncard sont réalisés. Elle reste un appui technique pour la coordinatrice qui a pour responsabilité la gestion de 18000 euros de régie.

VI – GESTION DES MOYENS EXTERNES

6.1 - ORGANISATION DE L'ÉCONOMAT ET PILOTAGE D'ACHAT

La Fondation a fait le choix de deux centrales d'achat. C'est la cheffe des services généraux du secteur qui gère le stock et les flux des produits d'entretien. Concernant l'achat des produits d'entretien, malgré le contexte lié à la crise économique, le domaine jeunesse veille à l'utilisation de produits ménagers écolabels plus respectueux de l'environnement et moins toxiques.

Concernant les appartements, la Cheffe de Service est chargée d'établir les devis en lien avec les centrales d'achat pour tout ce qui concerne le linge et le matériel hôtelier.

6.2 - MAINTENANCE ET SÉCURITÉ

La conformité des appartements est assurée par la direction de l'immobilier lors de la prise à bail. Elle est contrôlée durant les états des lieux « sortants », réalisés lors de la sortie d'un jeune du logement et avant l'arrivée d'un autre.

La veille sécuritaire est assurée au quotidien par les travailleurs sociaux lors des VAD. En cas de problème, le service technique de la Fondation est mandaté pour régulariser la situation.

6.3 - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME RONDIER PTI (PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ)

Ce système conjugue l'obligation d'assurer :

D'une part, la protection des travailleurs isolés (en l'occurrence, les surveillants de nuit)

D'autre part, d'assurer un travail de surveillance contrôlé auprès des enfants avec un rondier et un système de pointage sur des pastilles.

6.4 - ENTRETIEN DES LOCAUX, DU MATÉRIEL ET DES VÉHICULES

Depuis la réorganisation du service technique et la centralisation des postes au siège, les agents techniques de la Fondation organisent des interventions sur site ou sur les appartements une fois les demandes envoyées par la Coordinatrice ou la secrétaire sur le logiciel Synchronoteams.

Une note interne précise aux utilisateurs des véhicules leurs responsabilités. La flotte des véhicules est sous contrat leasing avec Citroën.

Toute dégradation volontaire ou liée à la vétusté des locaux est réparée le plus rapidement possible sur tous les sites.

VIII - CONCLUSION

Depuis le début de l'année 2023, la capacité d'accueil du service MNA est désormais de 55 adolescent(e)s.

Nous pouvons supposer que l'augmentation du nombre de jeunes accueillis permettra éventuellement des prises en charge plus longues (au-delà de la majorité) comme cela a été le cas notamment sur le deuxième semestre 2023.

En outre, nous observons une forte inquiétude des mineurs à l'approche de leur majorité. Malgré les tentatives de partenariats initiés par l'équipe éducative y compris sur l'année 2023, les perspectives de relais en termes de suivi social à la sortie du dispositif restent insuffisantes pour répondre aux besoins repérés. Certains freins ont été prégnants sur cette année et ont effectivement impacté les démarches de régularisation des jeunes : durcissement des procédures auprès de certaines ambassades, ainsi que pour les ouvertures de comptes bancaires. S'ajoute à ceci, des délais allongés sur le traitement des demandes de titre de séjour. Ces différents points ont pu renforcer l'appréhension des jeunes à l'approche de leur sortie, pour laquelle l'équipe œuvre malgré tout afin que celle-ci soit la plus sécurisée possible.

Le Projet de service et le règlement de fonctionnement ont été réalisés de manière participative et approuvés par le CVS et le Conseil d'administration en juin 2023. Ces documents obligatoires posent les bases des pratiques professionnelles développées pour le public accompagné. Ils incarnent la vision partagée, la cohérence d'action et la volonté d'assurer des prestations de qualité, plaçant les MNA au cœur des préoccupations et des engagements de la structure. Le 1er projet d'animation a lui aussi été finalisé au cours de l'année 2023.

Les adolescent(e)s expriment toujours une forte demande de participer à des activités sociales et culturelles. C'est pourquoi, en plus des activités proposées tout au long de l'année, 4 camps ont été organisés en 2023, sur trois destinations différentes (Allos, Baux de Provence, Le Muy), dont un avec l'équipe et les jeunes de la MECS La Guitare. Il semble important de mettre en lumière l'investissement de l'équipe pour mener à bien ces camps de vacances. La participation à ces séjours (au même titre que les accompagnements au sein des ambassades) exige une organisation particulière et génère une forme de surcroît d'activité, à la fois pour les accompagnateurs et pour les membres de l'équipe éducative restant sur site qui assurent la continuité du service.

En parallèle des besoins exprimés par les jeunes, l'équipe éducative reste en alerte sur des besoins repérés sans qu'ils soient nécessairement exprimés, comme la prévention autour de la sexualité. A ce titre, en partenariat avec l'Equipe Nationale d'Intervention en Prévention et Santé (ENIPSE), trois ateliers collectifs ont été menés cette année. Nous avons relevé une bonne adhésion des jeunes à ces temps de rencontres.

IX - PERSPECTIVES 2024

Tout comme cela a été le cas lors de l'année 2023 (projet slam et projet artistique dans le cadre du séminaire de la Fondation de Nice), nous souhaiterions davantage mettre à l'honneur les différents talents et passions des adolescent(e)s. L'idée est de valoriser les savoir-faire des jeunes et de mettre en avant leurs capacités plutôt que leurs difficultés. Un premier événement sera organisé pour la Fête de l'été du service.

Au travers de la musique, la couture, le dessin, la cuisine, la danse, nous espérons pouvoir partager ce projet, en transversalité avec les autres structures et adolescent(e)s du secteur, afin que toutes les aptitudes ou prédispositions soient mises en avant.

Les Conseils de Vie Sociale se poursuivront en 2024, et nous devons d'y étudier des souhaits et projets formulés par les jeunes sur l'année 2023 : création d'un livret sur les droits et devoirs des apprentis, demande d'alerte au niveau des administrations sur l'impact des délais de traitement, tournoi de football inter-associatif, déploiement du Wifi sur les appartements, etc.

Sur l'année 2024, les formations collectives destinées à l'équipe du service MNA, porteront d'une part sur le secret professionnel dans le travail social et médico-social ; d'autre part, sur l'intervention à domicile (approche systémique).

Enfin, chaque année, nous avons pour perspective de pouvoir déployer de nouveaux modes d'accueil pour les mineurs. En 2024, nous souhaitons étudier la possibilité de développer notre offre d'hébergement actuelle (diffus) en proposant une alternative de type accueil en familles solidaires.

Expérimentation autour de l'accueil de mères mineures avec enfants en diffus.

Dans le cadre d'une expérimentation de 6 mois (décembre 2023/mai 2024), nous avons fait la proposition d'un rattachement temporaire de l'expérimentation au service existant et à la mobilisation d'un personnel dédié à cette action. Nous avons donc proposé un lieu d'accueil en diffus (appartement F4) et un suivi adapté à la situation de trois jeunes filles, avec leurs enfants (âgée de 8 mois à 2 ans).

Il s'agira, fin mai 2024, de réaliser un bilan, en lien avec la section MNA du département, sur le modèle d'accompagnement proposé, les difficultés rencontrées, les moyens nécessaires... Nous nous interrogerons par la suite sur la possibilité de pérenniser cette action ou de proposer la création d'un service à part entière.



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.